

LETTRE

d'information

MAINTIEN
DANS
L'EMPLOI

ACCESSIBILITE

MOBILITE

n° 7 - Août 2017

Cellule maintien emploi

AGENT PUBLIC

Inapte,
apte avec restrictions
sur son poste de travail

QUEL ACCOMPAGNEMENT
POUR LES
AMÉNAGEMENTS DE POSTES
ET LES RECLASSEMENTS
PROFESSIONNELS ?



Juillet : tournage d'une vidéo promotionnelle du service accessibilité.

Première diffusion lors de la Journée de l'Echarpe organisée par l'association départementale des maires, le samedi 23 septembre.

Nouvelle plaquette de présentation du service handicap/maintien dans l'emploi
Pour obtenir un ou des exemplaires :
pvuillaumie@cdg90.fr

- Zoom sur les réalisations -

TREVENANS - 1 196 hab
Maire : M. Pierre BARLOGIS
Ad'ap sur 3 années (4 ERP)

Cheminement extérieur : bande de guidage au sol, sécurisation des escaliers, pose d'un garde corps

Changement de la porte d'entrée, bandes de repérage vitre et tapis

Elargissement de l'espace d'accueil

Réhabilitation complète du sanitaire.

Avant



Après



Coût des travaux : 21 629 euros
Subvention FIPHFP : 13 581 euros
(instruction en cours)



Avant



Après



RIERVESCEMONT - 103 h
Maire : M. Yves RIETZ
Ad'ap sur 2 années (1 ERP)

Avant



Après



Réhabilitation complète de la mairie : place de stationnement, rampe d'accès, sécurisation des escaliers.
L'espace secrétariat a été créé dans la salle du conseil municipal. Les sanitaires ont été rénovés.

Coût des travaux : 108 000 €
Subvention FIPHFP : 19 795 €
(instruction en cours)

ST GERMAIN LE CHATELET - 616 h
Maire : M. Jean Luc ANDERHUEBER
Ad'ap sur 4 années (4 ERP)

Avant



Après



Pour l'accès mairie : un élévateur a été installé, les escaliers ont été sécurisés.
La porte est désormais automatique.

La salle du conseil municipal a été transférée du 1er étage au rez de chaussée nécessitant l'abattement d'une cloison.

Pour l'accueil : un nouveau bureau et une boucle à induction magnétique.

Les sanitaires ont été rénovés.



Avant



Après



Coût des travaux : 94 000 €
Subvention FIPHFP : 50 000 €
(instruction en cours)

AUXELLES HAUT - 324 h
Maire : Mme Chantal BERGDOLL
Ad'ap sur 3 années (2 ERP)

Avant



Après



1ère tranche des travaux :

- cheminement extérieur
- pose de pavés pour mise à niveau accès mairie
- escalier et garde corps

Avant



Après



Coût des travaux : 34 830 €
Subvention FIPHFP : 16 440 €

Le registre public d'accessibilité

Le registre d'accessibilité est public et s'adresse aux usagers, clients ou patients de l'ERP. Il doit être consultable sur place au principal point d'accueil accessible de l'ERP, que ce soit sous format papier (classeur, porte-document, etc) ou sous format dématérialisé, à travers la mise à disposition d'une tablette par exemple. À titre alternatif, si l'ERP dispose d'un site internet, il est pertinent de mettre en ligne le registre, dans une rubrique dédiée.

Le registre doit rassembler un certain nombre de pièces qui varient selon la situation de l'ERP.

Il doit contenir : une présentation globale de toutes les prestations proposées par l'ERP, l'attestation d'accessibilité, pour les ERP sous Ad'Ap, le calendrier de la mise en accessibilité, le bilan à mi-parcours et en fin d'Ad'ap l'attestation d'achèvement.

Pour les ERP sous AT, la notice d'accessibilité.

Le cas échéant, les arrêtés préfectoraux accordant la ou les dérogations.

La formation du personnel à l'accueil du public à travers :

- la plaquette informative DMA intitulée « Bien accueillir les personnes handicapées », jointe à cette lettre d'information
- la description des actions de formation

Pour les ERP de 1e à 4e catégorie uniquement : l'attestation annuelle signée par l'employeur décrivant les actions de formation et leurs justificatifs.

Les modalités de maintenance et d'utilisation des équipements d'accessibilité

Mise en application avant le **30 septembre 2017**.